

Courrier de la Moselle : journal politique, industriel et littéraire

. Courrier de la Moselle : journal politique, industriel et littéraire.
1863-04-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE COURRIER DE LA MOSELLE.

Le Journal paraît les Mardis, Jeudis et Samedis. Le Bureau d'Abonnement et d'Annonces est situé à Metz, rue du Palais, 10.

METZ 10, Rue du Palais, 10

Prix de l'abonnement, PAYABLE D'AVANCE. Pour Metz et la Moselle: un an, 24f; six mois, 12f; trois mois, 7f.

INTERIEUR.

Un des plus vigoureux athlètes du journalisme actuel, M. Peyrat, vient de rentrer en lice. Il avait quitté la Presse à la restauration de M. Emile de Girardin; le Temps lui ouvre aujourd'hui ses colonnes, et la démocratie doit se féliciter de la rentrée de M. Peyrat dans la vie militante.

Nous donnons quelques passages de la lettre que M. Peyrat adresse sur ce sujet à M. Neftzer. On y trouvera, peut-être, ce que nous y avons trouvé, des arguments assez sérieux contre les démocrates inconséquents qui songeraient à faire partie de coalitions en vue des élections prochaines.

« Vous prétendez, — dit M. Peyrat à M. Neftzer, — qu'il en est des coalitions comme des fagots, qu'il y en a de bonnes et de mauvaises. La Gazette de France vous a répondu que toutes les coalitions sont funestes à ceux mêmes qui s'y engagent. »

« Les coalitions établissent entre les partis, non-seulement une complicité, mais une abdication momentanée dont on ne se rend pas assez compte. Il y a toujours dans leur programme, nécessairement très-vague, ou un malentendu, ou une méprise, et pour l'un des partis, au moins, une duperie. »

« Vous voulez faire votre coalition au nom de la liberté! Prenez-y garde, vous attirez sur votre tête une grande responsabilité. Il ne faut pas, en effet, vous dissimuler que la liberté que vous aimez si sincèrement, se discréditerait fort le jour où les hommes que vous patronnez, arrivant au pouvoir, le parti démocratique se demanderait ce que lui a valu leur triomphe. »

« De toutes les prétentions, la plus chimérique serait celle qui voudrait renfermer la question électorale, dans la sphère des principes, en faisant abstraction des personnes. Les principes étant une chose abstraite, il faut bien chercher une personification. L'adhésion à de certains principes constitue bien un parti; mais un parti n'a un corps, une âme, une vie, que s'il est représenté par certains hommes. Les individualités politiques sont donc l'expression la plus claire des partis, de leurs projets, de leurs principes. »

« Si tout ce que je dis là est vrai, élémentaire, si c'est l'A, B, C de la politique, je me demande, et je vous demande, quels sont, dans le parti légitimiste et clérical, les hommes que vous ferez entrer dans votre coalition et que vous recommanderez aux suffrages des démocrates et des libéraux? »

« Il faut juger les hommes non par les principes qu'ils professent dans l'opposition, mais par ceux qu'ils pratiquent quand ils sont au pouvoir. Or, les légitimistes et les cléricaux, quand ils ont été maîtres du pouvoir, ont fait de l'absolutisme politique leur doctrine fondamentale. »

« Je cite là les propres paroles de M. Guizot, qui n'est pas suspect. Sous la Restauration, ils ont deux fois établi la censure, préparé et présenté la loi d'amour, et lancé les ordonnances de Juillet. Sous la République, ils ont provoqué et acclamé l'expédition de Rome. Sous la Restauration, un des chefs et le philosophe du parti, a déclaré que la liberté de la presse est une liberté anti-sociale et anti-chrétienne; et il y a un an, un rédacteur du Monde a publié comme un Manuel à l'usage de son parti, une traduction de l'Encyclopédie, mirari vos, où Grégoire XVI anathématisait, comme une peste, la liberté de la presse, la liberté de conscience, toutes les libertés modernes. »

« Depuis trois ans, vous le savez, les légitimistes et les cléricaux n'ont pas fait un mouvement, pas prononcé un discours, pas écrit une ligne sans attaquer les hommes les plus éminents du parti démocratique, sans exprimer leur antipathie contre les principes qui forment la base de la société moderne, et auxquels nous tenons, vous et moi, par le fond même de nos entrailles. Peut-être supposez-vous que l'expérience

les a instruits, et qu'ils ont ouvert les yeux?... Interrogez-les; et, quand vous aurez leur réponse, vous me direz si vous croyez toujours à la possibilité d'une coalition. »

« Réfléchissez-y bien et vous reconnaîtrez qu'il n'existe aucun terrain où puisse s'opérer une coalition entre le parti réactionnaire et le parti démocratique. Il y a longtemps que vous discutez contre les légitimistes et les cléricaux; les trouvez-vous aujourd'hui plus libéraux qu'il y a dix ans? Comme les idées nouvelles les ensablent, les cernent et les dominent, ils sont quelquefois forcés, comme le prophète, de rendre hommage à ce qu'ils ont si longtemps maudit, et qu'ils voudraient pouvoir maudire encore. Mais ces hommages ne dépassent pas le bout des lèvres. Au fond, croyez-le bien, ils sont toujours les mêmes, aimant ce que nous détestons, détestant ce que nous aimons. Pour résumer ma pensée en un seul mot, c'est la Vengeance. »

« Si votre coalition était possible, savez-vous quel en serait le résultat? La reconstitution de ce que, en 1848, on appelait le grand parti de l'ordre. Miséricorde! »

« Nous sommes trop complètement d'accord sur toutes les questions essentielles, pour que nous ne finissions pas par nous entendre sur une question de conduite, que vous considérez vous-même comme une question capitale. Dans tous les cas, puisque me voilà votre collaborateur, je suis disposé à vous suivre fort loin; mais je m'arrête à l'entrée de la rue de Poitiers. »

« On lit dans l'Indépendant de la Charente-Inférieure, journal publié à Saintes: « Tous les maires du canton de Burie ont adressé à l'Empereur une pétition collective par laquelle ils demandent que le gouvernement ne présente pas de candidat dans leur circonscription. Les maires du canton de Matha se disposent, dit-on, à en faire autant. »

« Le département de la Charente-Inférieure donne en ce moment un exemple qu'on ne saurait trop louer, et qu'il faut mettre en lumière. Nous avons dit plus haut, d'après l'Indépendant, journal démocratique de Saintes, que tous les maires du canton de Burie ont adressé à l'Empereur une pétition collective pour demander que le gouvernement ne présente pas de candidat officiel dans leur circonscription. »

« Pareille nouvelle arrive du canton de Matha. Nous espérons qu'elle ne tardera pas à se confirmer. Cette manifestation honore ceux qui en ont pris l'initiative, et nous n'hésitons pas à dire que l'administration l'honorera elle-même en y déférant. »

« Ce serait faire acte de confiance absolue dans le sens politique des électeurs et dans leur attachement aux institutions. Les pétitionnaires ne font pas, en effet, un acte d'opposition, car, dans ce cas, ils ne s'adresseraient pas à l'Empereur; il leur suffirait de voter contre le candidat officiel. Ce qu'ils veulent, c'est affirmer leur indépendance, et montrer évidemment à tout le pays que leur vote est libre de toute influence, de toute pression extérieure. »

« Pour bien juger la portée de leur démarche, supposons un instant que le gouvernement y fasse droit, et que le résultat du scrutin n'en soit pas moins en faveur de l'administration: ce sera pour le pouvoir victoire double. Qu'au contraire, leur demande soit rejetée et que, néanmoins, le candidat officiel échoue, ce sera pour le gouvernement double défaite. »

« Pendant qu'à Londres et à Paris plusieurs journaux parlent d'une intervention diplomatique pour obtenir de la Russie la stricte exécution des traités de Vienne, l'Invalide russe leur répond que la constitution donnée en 1815 à la Pologne par Alexandre Ier a cessé d'exister en 1831, et que le gouvernement est parfaitement libre d'en donner ou d'en refuser une autre. Rien n'est plus faux, selon l'Invalide russe, que cette opinion répandue en Europe que le rétablissement de la constitution polonaise de 1815 est une des nécessités de l'exécution des traités de Vienne; l'accord de la Russie avec les puissances serait im-

possible sur la base de ces traités ainsi interprétés. Il en serait autrement, ajoute l'Invalide, si les puissances demandaient au czar d'étendre aussi loin que possible les améliorations en Pologne; n'étant lié par aucun engagement, n'obéissant qu'à ses propres inspirations, peut-être Alexandre II daignerait-il alors satisfaire aux vœux des puissances. Le journal russe affirme d'ailleurs avec un grand aplomb que déjà le gouvernement avait spontanément accordé à la Pologne presque tous les droits que l'on peut souhaiter pour elle, et qu'il ne s'arrêterait pas dans cette voie. »

« L'article que nous venons de résumer fait bien connaître la pensée du cabinet de Saint-Petersbourg. Serait-ce quand la Russie elle-même repousse les traités de 1815 que nous nous obstinerions à les invoquer? (Siècle.) »

« La diplomatie, qui a pris en main la question de la Pologne, paraît enfin être arrivée à un premier résultat. Après de longues et laborieuses négociations, la France, l'Angleterre et l'Autriche se sont mises d'accord pour envoyer à Saint-Petersbourg des notes réclamant des concessions pour la Pologne. »

« L'Indépendance belge se croit en mesure d'indiquer comment les négociations sont arrivées à bonne fin. L'Angleterre aurait consenti à modifier les bases si absolues posées dans sa dépêche du 2 mars, en ce sens que, se rapprochant du point de vue français, elle aurait reconnu que les arrangements conclus, il y a tout à l'heure un demi-siècle, n'offrent pas une garantie suffisante aux droits des Polonais, ni une base assez solide aux demandes à présenter au gouvernement russe. Tout en maintenant cependant les traités de 1815 comme le fondement premier de son droit d'intervenir dans la question, elle se serait décidée à ne pas s'appuyer exclusivement sur ces actes internationaux, et à s'associer au langage tenu par la France. »

« Lorsque les deux puissances se sont trouvées d'accord, elles ont envoyé au ministre autrichien, le comte de Rechberg, les bases d'un projet de note, en le priant de formuler les objections qu'il pourrait avoir à élever contre le fond ou contre la forme. C'est cette démarche, bien connue et mal interprétée, qui, vraisemblablement, a fait dire à certaines feuilles allemandes, que M. de Rechberg avait été invité par les deux cabinets occidentaux à rédiger un projet de note à remettre à Saint-Petersbourg par les trois puissances. »

« Le cabinet de Vienne n'aurait pas cru pouvoir accepter entièrement les bases adoptées par l'Angleterre et la France; il n'y aurait donc pas de notes identiques, mais les trois cabinets seraient convenus de formuler, comme ils l'ont fait, leurs demandes, en faisant valoir chacun les raisons qu'ils croient avoir à invoquer pour les appuyer. »

« Il est donc presque certain que les trois puissances ont expédié à l'heure qu'il est leurs notes. Mais qu'en résultera-t-il? (Temps.) »

« La Suisse se couvre de comités en faveur de la Pologne; le comité central siège à Zurich, où vient d'avoir lieu un meeting très-nombreux, à la suite duquel on a procédé au choix des membres du comité central. A Athènes, les Hellènes ont également formé un comité polonais presque entièrement avec les membres de l'assemblée nationale, et tous les journaux grecs reproduisent son premier manifeste; la Grèce n'est pas riche, surtout en ce moment, mais elle fournira son obole à la grande souscription des peuples au profit de la Pologne. L'ardeur sympathique de l'Europe, au lieu de se refroidir, redouble au contraire; les gouvernements pourront-ils résister au mouvement de l'opinion publique? Nous croyons le contraire; les peuples ont devancé les gouvernements, mais ceux-ci seront bien obligés de les suivre. »

« On lit dans l'Indépendance belge: « On se rappelle avec quel mépris le prince Napoléon a parlé du marquis Wielopolski, devant le Sénat de France, à propos des affaires de Pologne. Il avait été dit qu'à la suite de ce discours, le fils aîné du marquis avait écrit au prince pour revendiquer l'honneur de son père, voire même qu'il s'était rendu de sa personne à Paris pour obtenir réparation. »

« Mais les Samogitiens, convaincus que le vapeur annoncé depuis longtemps devait être en vue de leurs côtes, se sont soulevés; et, faute d'armes, peuvent être écrasés avant l'arrivée de leurs amis. Il y a trahison évidente. On vient d'apprendre, d'ailleurs, que la compagnie à laquelle appartient le navire parti de Woolwich est chargée de l'approvisionnement des bâtiments russes qui passent l'hiver dans le Sund. Nous ne rendrons pas le peuple anglais solidaire de ce crime. Loin de là, nous sommes convaincus que les Anglais, indignés, voudront en connaître tous les détails, obtiendront tous les éclaircissements nécessaires, et, s'il y a lieu, ainsi qu'il n'est plus guère permis d'en douter, dénonceront à l'exécution du monde les auteurs d'un acte aussi odieux. »

« Voici, à l'appui des lignes qui précèdent, un rapport émané de l'un des commissaires du gouvernement national polonais. Malmö, 30 mars 1863. Le samedi soir, 21 mars, un train spécial nous conduisit au port de Southampton, où nous attendait notre bâtiment tout équipé et paré. Nos hommes, dispersés dans les environs de Londres, arrivèrent par petits groupes à la station, et chacun ayant son billet préparé d'avance prit place dans les wagons sans encombrement ni désordre; toutefois, un certain nombre de spectateurs saluèrent d'énergiques vivats le départ de notre train lancé à toute vapeur. Nous arrivâmes à minute; nous embarquâmes aussitôt, et à trois heures le navire leva l'ancre. Le dimanche 22 on fit Pappel. Je m'avancai avec les officiers sur le front de cette généreuse jeunesse, et après une courte allocution, comme commissaire

portant au loin sur les flots les échos des hymnes nationaux de Pologne, de France et d'Italie. Le 23, au soir, on jeta l'ancre dans le port suédois d'Helsingborg, sur le Sund, où nous devions trouver Bakouline, qui devait se joindre à notre expédition. Nous apprîmes qu'il n'arriverait que le lendemain, et résolûmes de l'attendre. Un télégramme de Londres nous apprenant, d'autre part, qu'à Saint-Petersbourg on avait déjà connaissance de notre expédition, nous décidâmes de n'avancer qu'avec une extrême prudence; d'envoyer d'abord des émissaires en avant et de débarquer en temps opportun, de manière à déjouer les croisières russes. Le capitaine approuva ce plan, et il se rendit à terre avec un officier. Le 26, la mer devint extrêmement grosse et nous ne pûmes communiquer avec la terre, et on arguait du mauvais temps pour refuser les chaloupes. Le 27 et le 28, le vent ne cessa point. Le capitaine restait à terre et accumulait délais sur délais, en prenant occasion de la tempête; mais quoique sa mauvaise foi fut évidente, on ne devinait point encore les secrets motifs de cette conduite. Nous pensions d'abord que c'était par poltronerie, ou pour se faire payer plus cher: il pleurait, se lamentait, se récriait sur les dangers de cette entreprise... Tout le jour se passa en vaines discussions, tandis que nous restions à bord en proie à de vives inquiétudes, sachant que tout délai pouvait entraîner notre perte. Le 29, la mer se calma tout à fait, j'envoyai un canot prendre notre officier. Le capitaine déclara alors qu'il fallait s'approvisionner de viande. Les notes s'en chargèrent et ce fut bientôt fait. Ils voulurent, par la même occasion, prendre des barriques d'eau, car la nôtre était détestable. Le capitaine s'y refusa, déclarant que le mouillage était incommode et qu'il embarquerait la provision d'eau à Copenhague, don-

« Cette assertion, très-contestée, est au moins exacte en partie. Le comte Wielopolski n'est pas venu à Paris, mais il a écrit, et nous sommes en possession d'une copie authentique de sa lettre. Dans l'intention de son auteur, elle n'était destinée à la publicité qu'après un certain délai, et ce délai est maintenant expiré; mais l'esprit dans lequel la lettre est conçue et la violence des termes ne nous permettent pas de la reproduire. »

« Il paraît, d'après le langage des journaux de Copenhague, que le roi de Danemark ne veut pas consentir sans conditions, à l'acceptation de la couronne de Grèce par son parent. Le Dagbladet, organe officieux, avait indiqué, parmi ces conditions, une garantie du Schleswig par l'Angleterre; le Morning-Post et le Times répondent au journal danois, que l'Angleterre n'acceptera jamais une pareille condition. Le Morning-Post paraît fort irrité des nouveaux obstacles que rencontre le dénoûment de cette odyssee du peuple grec à la recherche d'un roi, et il déclare tout net, que l'Angleterre abandonnerait la partie, si ce dernier effort devait encore échouer. (Temps.) »

« Les journaux de la Havane, du 10 mars, publient de longues correspondances du Mexique, dans lesquelles on trouve l'explication de la dépêche de San-Francisco annonçant que l'armée française, laissant Puebla derrière elle, marche directement sur Mexico. Le général Bazaine avait en effet tourné Puebla, à la date du 1er mars, et avait pris une forte position à Huamantla, dans le but de couper les communications entre Puebla et Mexico. C'est ce mouvement d'une simple division que les Mexicains ont sans doute pris pour une marche générale de l'armée française contre la capitale. »

« On lit cependant dans une correspondance du Diario de la Marina de la Havane: « Le général Bazaine était le 1er mars à Huamantla, entre Puebla et Mexico, dans une très-forte position. Ce général doit tenir en respect Puebla, pendant que Forey s'avancera en force contre la capitale. »

« Le général Forey n'a laissé que cinq cents hommes à Orizaba, deux cents à Cordova et huit cents à la Soledad, à Tejeria et sur divers autres points de la route, pour protéger les convois contre les guérillas. Un premier engagement eut lieu entre un escadron de chasseurs d'Afrique et un escadron mexicain commandé par le colonel Alatorre. Les Mexicains ont été mis en complète déroute. Le général Mirandol, qui commande la cavalerie, a soutenu avec le même succès un second et vif engagement contre une colonne de cavalerie mexicaine que commandait le général Alatorre. »

« M. le capitaine de vaisseau Tricault, arrivé le 28 février à Saigon, a du partir de cette ville le 3 mars pour se rendre à Hué. M. Tricault est chargé d'opérer l'échange des ratifications du traité conclu entre la France et l'empire d'Annam. Il aurait été décidé entre l'amiral Bonnard et cet officier que les récents événements militaires, qui avaient eu lieu dans cette contrée, ne changeraient rien aux dispositions du traité, et que l'on considérerait les dernières hostilités comme provoquées, non par le souverain de l'empire d'Annam, mais par un de ses mandarins. »

« La santé du général Garibaldi, qui avait un instant donné des inquiétudes à ses nombreux amis depuis que le général est retourné à Caprera, est entrée dans une très-bonne voie. Le docteur Albanèse en donne l'assurance à un de ses amis de Paris dans ces termes: « Caprera, 31 mars 1863. »

« Je suis heureux de pouvoir te donner les meilleures nouvelles du général. Depuis quinze jours il s'est opéré une amélioration positive dans son état. Le rhumatisme a complètement disparu, la blessure a pris une marche régulière et satisfaisante. La période de réparation a commencé, et, sans vouloir affirmer d'une manière absolue que celle de l'élimination soit terminée, je

L'INSURRECTION DE POLOGNE.

TRAHISON D'UN CAPITAINE ANGLAIS.

Pendant les journées des 12, 13 et 14 mars, de jeunes démocrates français, presque tous anciens garibaldiens, et des Polonais, partaient de Paris et allaient se réunir à Woolwich, petit port de guerre situé près de Londres.

L'entreprise à laquelle ils devaient prendre part exigeant le plus grand secret, ils en ignoraient eux-mêmes le but. On leur disait: « Vous allez délivrer la Pologne; » et cela leur suffisait. La seule difficulté était de calmer leur impatience; à ce point, qu'on dut hâter leur départ.

Vers le 20 mars, ils quittèrent Woolwich à bord d'un bâtiment à vapeur anglais, au nombre de trois cent deux. Ils étaient armés chacun d'une carabine à longue portée et d'un revolver. Il y avait en outre à bord plus de deux mille carabines, trois canons, des bombes, des armes blanches.

L'expédition devait débarquer sur les côtes de la Samogitie et armer les insurgés de cette province. Après avoir essayé plusieurs tentatives qui le forcèrent de relâcher au Danemark, ensuite en Suède, le navire parut en vue de l'île de Gothland, puis le capitaine l'amena à Malmö, port suédois, et là, déclara qu'il n'aurait pas plus loin.

Malgré les protestations énergiques des volontaires, ils furent obligés de débarquer avec toutes les munitions. Une dépêche télégraphique arrivée à Paris, le 3 avril, jour de Pâques, dit que les volontaires ont été reçus avec enthousiasme par les Suédois, qui les comblent de soins et d'attentions.

On va leur procurer un navire et les mettre ainsi à même de continuer l'expédition.

« Mais les Samogitiens, convaincus que le vapeur annoncé depuis longtemps devait être en vue de leurs côtes, se sont soulevés; et, faute d'armes, peuvent être écrasés avant l'arrivée de leurs amis. Il y a trahison évidente. On vient d'apprendre, d'ailleurs, que la compagnie à laquelle appartient le navire parti de Woolwich est chargée de l'approvisionnement des bâtiments russes qui passent l'hiver dans le Sund. Nous ne rendrons pas le peuple anglais solidaire de ce crime. Loin de là, nous sommes convaincus que les Anglais, indignés, voudront en connaître tous les détails, obtiendront tous les éclaircissements nécessaires, et, s'il y a lieu, ainsi qu'il n'est plus guère permis d'en douter, dénonceront à l'exécution du monde les auteurs d'un acte aussi odieux. »

« Voici, à l'appui des lignes qui précèdent, un rapport émané de l'un des commissaires du gouvernement national polonais. Malmö, 30 mars 1863. Le samedi soir, 21 mars, un train spécial nous conduisit au port de Southampton, où nous attendait notre bâtiment tout équipé et paré. Nos hommes, dispersés dans les environs de Londres, arrivèrent par petits groupes à la station, et chacun ayant son billet préparé d'avance prit place dans les wagons sans encombrement ni désordre; toutefois, un certain nombre de spectateurs saluèrent d'énergiques vivats le départ de notre train lancé à toute vapeur. Nous arrivâmes à minute; nous embarquâmes aussitôt, et à trois heures le navire leva l'ancre. Le dimanche 22 on fit Pappel. Je m'avancai avec les officiers sur le front de cette généreuse jeunesse, et après une courte allocution, comme commissaire

du gouvernement national, je leur présentai pour chef commandant l'expédition le colonel Lapinski. Les cris de: « Vive la Pologne! » accueillirent mes paroles et celles que prononça ensuite le colonel Lapinski. La nature elle-même nous semblait propice: la mer était calme, le ciel bleu, et un splendide soleil de printemps se reflétait sur les vagues. Nous étions embarqués sur le vapeur Ward-Jackson, de la compagnie de Londres West Hartlepool Steam navigation Company, capitaine Robert Walkeley. En vertu d'un contrat régulier passé par le commissaire du gouvernement national à Londres, il devait débarquer l'expédition, hommes et matériel, sur les côtes de Samogitie. Notre détachement compte 438 hommes, y compris 28 officiers. Nous le partageâmes par armes, à savoir: l'infanterie, commandée par le capitaine Mogenski, partagée en trois compagnies sous le commandement de la première du capitaine Kaczowski, ex-capitaine de l'armée autrichienne; la seconde, de l'officier garibaldien, le Serbe de Szerenberg; la troisième composée de Français et d'Italiens sous le commandement de l'ex-officier de l'armée sarde Pellegrini. La cavalerie sous Tyskiewicz et Gorzowski; l'artillerie sous le jeune officier français Lallance. A l'état-major étaient attachés un quartier-maître, un pharmacien, un imprimeur, etc. On établit le régime militaire, on distribua les uniformes, et notre troupe prit bientôt une tournure martiale, une tenue et une discipline dignes d'une armée régulière... Trois jours se passèrent ainsi dans la plus grande activité et une grande harmonie. Le temps s'écoulait vite et gaiement; le soir, après les fatigues de la journée, aux feux d'un magnifique soleil couchant, nos jeunes gens, réunis sur le pont, se mettaient à chanter, et le navire glissait sur les eaux, comme une sirène,

crois, néanmoins, que nous sommes bien près de son terme.

L'Empereur Napoléon, qui est de droit chanoine de Saint-Jean-de-Latran, a dit-on, résolu de rendre aux huit religieux de cette catégorie les pensions que les rois de France avaient l'habitude de leur donner.

On lit dans la Gazette de France : Suivant l'usage, MM. Vitet, directeur, et Villemain, secrétaire perpétuel, ont présenté à l'Empereur le nouvel élu de l'Académie française, M. Octave Feuillet.

A ce sujet l'Empereur a longuement causé de ses travaux sur César, et comme il parlait des fouilles qu'il avait fait entreprendre sur divers champs de bataille, M. Villemain lui a répondu en souriant : « Il est plus facile et moins triste de fouiller de vieux champs de bataille que d'en ouvrir des nouveaux. »

C'est vrai, a répliqué l'Empereur, je ne connais rien d'aussi affreux que le spectacle d'un champ de bataille; c'est horrible!

La démocratie vient de faire une perte très-regrettable. M. C. Danguy, ancien typographe, qui, depuis quelques années, s'occupait d'agriculture et d'élevage dans le département du Calvados, vient de mourir, près de Vire. M. Danguy avait été l'un des fondateurs du journal l'Atelier; en 1848, il fut nommé vice-président du comité central des élections et membre de la commission de distribution de 3 millions votés pour les associations ouvrières.

Lesystème décimal venant d'être adopté au Pérou, l'administration se prépare à faire frapper les monnaies conformément aux nouveaux types. On s'est adressé à Paris pour la fourniture du matériel nécessaire, afin que les procédés de l'hôtel des monnaies de Lima soient élevés au degré de perfection auquel on est arrivé en France.

La commission internationale sucrière s'est réunie au ministère des affaires étrangères, en séance générale. On sait que cette commission, composée de représentants de la France, de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique, est chargée d'établir les prix d'un nouveau tarif de douanes pour le sucre, commun aux quatre pays ci-dessus désignés.

Elle s'est ajournée, après cette séance, à une prochaine réunion, sans avoir pris aucune détermination.

La Cour de cassation (chambre criminelle) vient de reconnaître en principe : 1° Que le propriétaire ou principal locataire qui loue en garni, dans la maison qu'il habite, les chambres qui sont inutiles à ses besoins, n'est pas tenu, comme le logeur de profession, de remplir les obligations imposées par l'article 475 du Code pénal, et notamment d'avoir le registre prescrit par cet article;

2° Est illégal et non obligatoire l'arrêté municipal qui prescrit à tous propriétaires et locataires louant, au mois ou à l'année, une partie de leur maison garnie ou non garnie, de faire au bureau de police la déclaration des personnes qu'ils logeront.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les statistiques commerciales accusent un total de 21,662,276 liv. sterl. pour les importations françaises en Angleterre pendant la dernière année, tandis que le chiffre des années antérieures n'avait pas dépassé 17,826,646 liv. sterl.

AMÉRIQUE. New-York, 27 mars. — Les journaux esclavagistes assurent que le général Banks a reculé son camp fortifié et qu'il ne se dispose nullement à marcher en avant.

D'après les rapports du Sud, les fédéraux auraient été chassés du fort de Pemberton et se retireraient vers la passe d'Yatsoo.

Les forces esclavagistes qui se sont avancées dans le Kentucky, ont été portées de 3 à 10,000 hommes. Une bataille est attendue.

nant sa parole d'honneur qu'il suffisait pour cela de deux heures.

Après six jours d'attente, nous cinglâmes vers Copenhague, à la grande joie des nôtres. Mais la présence de Bakounine nous fut comme une compensation de ces ennuis. Nous le présentâmes; il fut accueilli avec effusion. Chacun était heureux de serrer la main de ce défenseur dévoué de la liberté, d'entendre sa conversation chaleureuse, émouvante, pleine de vivacité et d'esprit.

Dès notre arrivée à Copenhague, le capitaine se rendit à terre, promettant de revenir avant le soir et de nous faire aussitôt continuer notre route. Mais il traîna en longueur; le commandant se rendit à terre le lendemain et se convainquit qu'il refusait absolument de partir et qu'il n'avait voulu relâcher à Copenhague que parce qu'il savait y trouver une agence anglaise de la compagnie propriétaire du bâtiment, et qu'il comptait, et avec raison, sur son appui pour réaliser ses desseins.

Pendant qu'on discutait avec l'agent de la compagnie, le capitaine envoya secrètement un avis à son équipage qui, refusant soi-disant obéissance au capitaine, quitta le bâtiment en corps sous la conduite d'un machiniste et de l'économé, à l'exception d'un vieux cuisinier et de deux matelots. L'entente avec le capitaine était évidente.

Il n'y avait d'autre ressource que d'obliger le capitaine à nous mener au moins en Suède, où nous pouvions sauver dans son intégrité l'expédition et son matériel, en attendant une heure favorable pour nous embarquer sur un autre navire en temps et lieu propices. Nous insistâmes donc pour que le capitaine nous conduisit au port suédois voisin de Malmö, tout en l'avertissant que nous ne l'en rendions pas moins responsable de l'inexécution du contrat. D'abord il dit vouloir partir, mais sous la condition que nous lui donnions décharge dudit contrat. — C'était plus qu'indigne, c'était une prétention ridicule — il refusa net de venir à bord, prétendant qu'une fois en mer nous le forcerions à cingler vers la Samogitie.

Bakounine fut envoyé porter plainte à l'ambassadeur anglais. L'ambassadeur, sans lui donner

Le bruit court que les fédéraux renouvelleront l'attaque du fort Pemberton.

On a annoncé que Banks avait été forcé de s'éloigner du Port-Hudson après avoir perdu deux ou trois régiments. On n'a pas reçu la confirmation de cette nouvelle.

D'après le York-Times, les esclavagistes auraient résolu de faire choix d'une autre ville que Richmond pour capitale.

Le York-Herald dit que les banquiers d'Amsterdam ont offert un emprunt de 100 millions de dollars en or, à 6 p. 100 d'intérêt avec bonification de la prime au cours du jour.

New-York, 28 mars. — Le président Lincoln visitera prochainement New-York et les principales villes de l'Union.

La constitution du nouvel Etat, la Virginie occidentale, a été ratifiée par le vote populaire. Cette constitution porte que les enfants d'esclaves nés après le 1er juillet prochain, seront libres.

Seront également libres les esclaves au-dessous de 16 ans, quand ils auront atteint 21 ans, et les esclaves ayant de 16 à 21 ans, quand ils auront atteint 25 ans.

Aucun esclave ne pourra être introduit dans l'Etat pour y résider d'une façon permanente.

Les avis de la Vera-Cruz, en date du 4 mars, portent que les Français continuent leur marche vers Puebla.

New-York, 28 mars (soir). — Les officiers qui ont conduit ici le steamer anglais Peterhoff, saisi par le capitaine Wilkes, comme ayant voulu forcer le blocus, disent qu'à leur passage devant Charleston, le 24, on voyait des bombes dans les airs et l'on entendait gronder la grosse artillerie.

MEXIQUE. — S'il faut en croire une dépêche de San-Francisco, des nouvelles de Mexico, du 2 mars, laissent les Français à onze lieues de cette ville. La dépêche ajoute assez singulièrement « qu'ils ne faisaient pas mine de marcher en avant. » Le seul fait de leur présence à une distance si rapprochée de la capitale nous semblerait pourtant indiquer d'une manière concluante qu'ils n'ont point perdu de temps depuis leur départ d'Orizaba.

Quelle que soit la valeur de ce renseignement, touchant le point où était parvenue l'armée du général Forey, il en ressort d'une manière positive qu'à la date du 2 mars Juarez était encore en possession de Mexico, et que, conformément à nos prévisions, les nouvelles récemment venues par voie de Galveston n'avaient pas de fondement.

Deux rencontres, l'une entre les chasseurs d'Afrique et un corps mexicain commandé par Alatorre, l'autre entre une colonne de cavalerie commandée par le général Mirandol et les bandes d'Arrelliano, avaient tourné complètement à l'avantage des armes françaises et ouvert brillamment lère des opérations actives.

A ces faits militaires se joignent des rumeurs renaissantes de soulèvement contre Juarez et de défaite de ses lieutenants dans l'intérieur; on parle même d'un pronunciamiento en faveur de Comonfort. Mais nous savons le cas que méritent les on-dit de tout genre de provenance mexicaine.

POLOGNE. Varsovie, 7 avril. — Parmi les quêtes faites ordinairement dans les églises aux fêtes de Pâques, la plus fructueuse cette année est celle qui a été faite pour l'insurrection. On dit qu'elle a produit plus de 100,000 roubles. Un symbole particulier désignait le tronc destiné à cette collecte, et les personnes qui venaient à l'église comprenaient, donnaient et se taisaient.

Dans le repas en commun (le bœuf) qu'on fait ordinairement aux fêtes de Pâques, les familles aisées avaient toutes invité des ouvriers, et les citoyens ont ainsi renouvelé leurs serments de fraternité. Ceux qui ont mangé ensemble mourront peut-être aussi ensemble demain. (Gazette nationale.)

Varsovie. — Le directeur de la police de Varsovie porte à la connaissance des habitants de la capitale qu'à l'occasion du service célébré ce soir dans les églises, en vertu d'une autorisation supérieure et conformément au désir exprimé par S. Exc. l'archevêque métropolitain, il est permis de se promener, aujourd'hui et par exception, dans les rues de la ville, sans lanternes, depuis huit heures jusqu'à dix heures du soir.

Varsovie, 4 avril 1863. Signé: général major LEWSZYN. Le chef de la chancellerie, SALERNO. (Journal officiel du 4 avril.)

L'université de Varsovie, qui, au commencement de l'année scolaire, comptait 800 étudiants, est réduite

d'audience officielle, le reçut avec une certaine bienveillance et se montra indigné de la conduite odieuse du capitaine, mais déclara ne rien pouvoir pour nous. Nous entrâmes donc en arrangements avec l'agence C. K. Haxen, qui nous fournit un équipage danois et se chargea de nous transporter sur notre bâtiment à Malmö, à condition que dans le délai de trois jours ce bâtiment serait renvoyé à Copenhague.

Avant notre départ de Copenhague, nous eûmes l'explication de la conduite du capitaine. Nous acquiescâmes la preuve que cette même compagnie qui nous fréta son navire est chargée de diverses fournitures pour l'armée russe, et que son agent à Copenhague attendait précisément une frégate russe qu'il devait ravitailler. La compagnie avait mené ces deux affaires de front, prenant des Polonais une somme énorme pour ce transport, et en recevant sans doute une non moins grande pour la faire manquer. Peut-être même la compagnie avait-elle l'intention de tenir consciencieusement ses engagements, et ne faut-il imputer cette véritable trahison qu'au capitaine. On a entamé d'actives recherches, et bientôt on saura l'exacte vérité. Dans ces tristes circonstances, nos jeunes gens n'ont cessé de conserver l'ordre le plus parfait et l'attitude la plus digne. Quand nous partîmes, l'indignation était grande à Copenhague contre la conduite du capitaine anglais.

Nous arrivâmes le soir à Malmö, où nous avions envoyé devant nous plusieurs des nôtres pour demander l'autorisation de débarquer et nous préparer une installation provisoire. Le bruit de notre arrivée s'étant ainsi répandu, nous trouvâmes sur le rivage une foule compacte qui salua notre apparition des cris enthousiastes de: « Vive nos frères polonais! vive la Pologne! » Nos compagnies, en tenue de guerre, se formèrent sur le quai, puis se mirent en marche, officiers en tête, vers leurs quartiers dans la ville, entourées par cette foule sympathique qui ne cessait de grossir et nous faisait le plus chaleureux et le plus fraternel accueil. Les citoyens nous offrirent avec empressement de nous être utiles autant que possible.

Quand notre détachement eut pris ses quartiers,

aujourd'hui à 400, et comme aux fêtes de Pâques tous s'en vont chez eux, il est probable, dit la Gazette de la Baltique, que beaucoup d'autres manqueraient à la rentrée. Pour éviter ce résultat fâcheux, le recteur de l'université, M. Kowalewski, a prié le grand-duc de dire quelques mots rassurants sur l'avenir de la Pologne, dans l'espérance que cela encouragerait les étudiants à revenir. Le grand-duc lui a répondu brièvement: « Comme on fait son lit on se couche. »

DANEMARK. Copenhague. — Un conseil de famille présidé par le roi, auquel assistaient tous les membres de la famille royale, a été tenu à Copenhague pour examiner la question de l'élection du prince Guillaume au trône de Grèce.

On nous assure, mais nous n'avons aucun moyen de contrôler la dépêche qui nous annonce ce fait, que le conseil a décidé de s'en tenir à la résolution prise par le roi de n'accepter pour le prince Guillaume le trône à lui offert que dans le cas où le gouvernement anglais consentirait à garantir au Danemark la paisible possession du Schleswig.

Et d'un autre côté, on écrit de Copenhague, le 6 avril: Le prince Chrétien de Danemark, qui s'était rendu de Londres à Copenhague pour solliciter en personne le consentement du roi Frédéric à l'acceptation du trône de Grèce, offert au prince Guillaume par l'Assemblée nationale d'Athènes, a quitté aujourd'hui notre capitale, emportant ce consentement sans restrictions aucunes. On peut donc dès lors considérer cette affaire comme parfaitement réglée sous le rapport dynastique.

Prusse. Berlin, 8 avril. — La Gazette du Nord dit dans un article de fond: Le gouvernement se verra obligé tôt ou tard de sortir de son attitude passive vis-à-vis du parti progressiste. Le meilleur parti à prendre consisterait à présenter une loi d'après laquelle le droit de voter les nouveaux impôts et les crédits extraordinaires annuels serait expressément réservé à la Chambre des députés, tandis que le gouvernement serait formellement autorisé à continuer, à défaut d'une loi de finances, la perception des impôts, d'après les chiffres du dernier budget légal.

Le gouvernement prussien fait connaître enfin le sort qu'il réserve aux insurgés polonais qui ont le malheur de passer la frontière: il les livrera aux Russes autant que possible. C'est ce qu'il déclare formellement dans un rescrit adressé par le ministre de la guerre au général en chef des quatre corps d'armée, le général de Werder.

On avait beaucoup parlé de la résolution attribuée au roi Guillaume de renvoyer dans leurs foyers les réserves de quatre corps d'armée qui ont été appelées sous les drapeaux par suite de l'insurrection de Pologne. Une lettre de Berlin apprend que le ministre a changé d'avis.

On doit voir dans ce fait une preuve éclatante du développement de l'insurrection polonaise.

ALLEMAGNE. — Les effets de la crise que traverse l'industrie cotonnière dans les divers pays manufacturiers de l'Europe ont dû se faire également sentir en Allemagne; la production toutefois n'y étant pas concentrée sur un seul et même point du territoire, les conséquences de la suspension du travail n'y ont pas acquis le même degré de gravité qu'en Angleterre. Il peut n'être pas sans intérêt à cette occasion de connaître l'importance de l'industrie cotonnière dans le Zollverein. Le recensement de 1838 constate qu'elle occupait à cette époque 300,000 ouvriers, hommes, femmes ou enfants.

Dans ce chiffre, la Bavière figurait pour 30,656. La Saxe comptait 11,500 ouvriers cotonniers.

Enfin, l'industrie cotonnière de la Prusse, sans y comprendre l'imprimerie, la teinture et l'apprêt des tissus, occupait en 1838, 111,263 personnes.

En présence du développement de cette branche d'industrie, le gouvernement prussien devait aviser à porter remède aux conséquences du chômage des manufactures de coton.

En effet, le ministre du commerce de Prusse vient de demander à la Diète un crédit extraordinaire de 750,000 francs pour des travaux d'utilité publique qui doivent être effectués dans la province du Rhin, dans le but de venir en aide aux ouvriers sans travail.

HOLLANDE. Amsterdam, 8 avril. — On parle d'un voyage que le roi a l'intention de faire à l'étranger.

On espère que les négociations relatives à la conclusion d'un traité de commerce avec la France seront reprises.

Le bataillon du 8e de ligne qui tient garnison à Phalsbourg, rentrera à Metz lundi prochain. On ne sait pas encore s'il sera remplacé par un autre bataillon.

Jusqu'ici, les compartiments exclusivement réservés pour dames dans les voitures de 1re et 2e classe étaient facultatifs pour les Compagnies de chemins de fer, mais les voyageurs étaient tenus de se conformer aux mesures que les Compagnies croyaient devoir prendre à cet égard.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, usant du droit qui lui est conféré dans cette question par l'article 32 du cahier des charges, rend aujourd'hui ces compartiments spéciaux obligatoires pour les Compagnies.

Toute dame munie d'un billet de 1re ou de 2e classe aura donc droit d'exiger désormais un compartiment de la classe afférente à son billet et exclusivement réservé pour les femmes voyageant seules.

Le bataillon du 8e de ligne qui tient garnison à Phalsbourg, rentrera à Metz lundi prochain. On ne sait pas encore s'il sera remplacé par un autre bataillon.

Depuis longtemps des mesures avaient été prises pour empêcher l'introduction de nouveaux esclaves dans l'île de Java et dans les îles adjacentes. Cette plaie sociale devait ainsi se fermer graduellement. Mais le nombre des esclaves restait relativement considérable à la Guyane, à Curaçao et à Saint-Eustache. L'émancipation, préparée de longue main, va devenir définitive et générale. Tous les esclaves de ces colonies seront libres le 1er juillet 1863, aux conditions suivantes: 1° une indemnité de 300 guilders (425 fr.) pour chaque esclave, homme, femme ou enfant, sera payée aux propriétaires; 2° les esclaves seront soumis à un système d'apprentissage sur les plantations pendant trois ans et recevront pour leur travail un salaire dont la moitié sera perçue par le gouvernement.

FAITS LOCAUX.

Metz, 11 avril.

SOUSCRIPTION

En faveur de la Pologne.

14e Liste.

MM. Rheims et Neveu, 13 fr.; Un percepteur de la Meuse, 40 fr.

Total de la 14e liste..... 251

Listes précédentes..... 2,737 63

Total à ce jour..... 2,782 63

Par décret impérial en date du 9 avril 1863, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Dommangeat, doyen du barreau de Metz, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Douze fois bâtonnier; 32 ans de tableau; services administratifs.

Par décret impérial du 9 avril 1863, M. de Paroy de Lury, conseiller à la Cour impériale de Metz, est nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Au moment où les travaux des champs vont commencer, nous croyons devoir, dit le Salut public de Lyon, rappeler que, aux termes d'une décision ministérielle, les ingénieurs des ponts et chaussées sont appelés à prêter gratuitement leur concours aux particuliers qui le réclament, soit pour les études et la rédaction des projets de drainage, soit pour la surveillance et l'exécution de ces projets.

Les demandes des intéressés ne doivent plus être soumises préalablement à l'approbation de M. le ministre. Pour abrégér les délais, qui pourraient nuire au développement du drainage, les opérations d'étude et de surveillance seront autorisées par MM. les préfets, sur les avis qui leur seront fournis par les ingénieurs.

Le Comice agricole de Metz s'empresse de porter à la connaissance des cultivateurs que le lundi 20 avril 1863, à midi, à la Bergerie impériale de Gevrolles, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de BELIERS et de BREBIS, des races Mauchamp et Mauchamp-Rambouillet.

La vente aura lieu sans aucune garantie. Les adjudicataires payeront comptant le prix principal et cinq centimes par franc en sus de ce prix pour tenir lieu des frais.

Gevrolles est situé sur la grande route de Châtillon à Bar-sur-Aube. Cette route est desservie par des voitures publiques correspondant avec le chemin de fer de Lyon (station de Montbard) et avec celui de Mulhouse (station de Clairvaux).

Jusqu'ici, les compartiments exclusivement réservés pour dames dans les voitures de 1re et 2e classe étaient facultatifs pour les Compagnies de chemins de fer, mais les voyageurs étaient tenus de se conformer aux mesures que les Compagnies croyaient devoir prendre à cet égard.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, usant du droit qui lui est conféré dans cette question par l'article 32 du cahier des charges, rend aujourd'hui ces compartiments spéciaux obligatoires pour les Compagnies.

Toute dame munie d'un billet de 1re ou de 2e classe aura donc droit d'exiger désormais un compartiment de la classe afférente à son billet et exclusivement réservé pour les femmes voyageant seules.

Le bataillon du 8e de ligne qui tient garnison à Phalsbourg, rentrera à Metz lundi prochain. On ne sait pas encore s'il sera remplacé par un autre bataillon.

hospitalière de Suède dont l'accueil a quel que peu adouci la douleur du retard forcé de notre expédition. Mais nous n'avons pas perdu courage, et, Dieu aidant, nous trouverons moyen d'être utiles à la sainte cause de notre insurrection.

Voici le texte de la protestation que nous avons remise entre les mains du consul d'Angleterre:

Monsieur le consul,

Pour des raisons que nous n'ignorons pas, mais qu'il n'y a pas lieu d'exposer maintenant, le capitaine Robert Walkerley, du bateau à vapeur anglais Ward Jackson, appartenant à la Compagnie West Hartlepool steam navigation Company, a rompu les conditions claires et précises du contrat passé entre les délégués du gouvernement provisoire polonais et ladite compagnie, conditions qui obligeaient le capitaine Robert Walkerley de nous débarquer sur tel point convenu. Depuis notre arrivée à Helsingborg, ne cessant de déployer la mauvaise volonté la plus flagrante, il a eu recours à toutes sortes d'expédients pour entraver notre marche. Arrivé à Copenhague où il ne devait, disait-il, s'arrêter que deux heures, pour chercher de l'eau, qu'il n'a point voulu prendre dans les trois jours de halte forcée à Helsingborg, il nous a tout à coup abandonnés avec son équipage, moins trois hommes, déclarant ne pas vouloir aller plus loin; de sorte que nous sommes yus forcés de nous laisser débarquer dans le premier port suédois choisi et désigné comme dernière fin de notre voyage par les agents de ladite compagnie à Copenhague, au détriment de tous nos intérêts. Amenés de cette manière à Malmö, par un équipage et un capitaine danois, auxquels ces agents ont confié la conduite du bâtiment, nous nous empressons de protester devant vous, Monsieur le consul, contre la mauvaise foi du capitaine Walkerley, en nous réservant l'action légale ultérieure contre qui de droit pour tous les dommages que nous avons éprouvés.

Signé: JOSEPH EMONTOWICZ, délégué du gouvernement provisoire polonais.

Malmö, ce 30 mars 1863.

Ion du même régiment. Le départ du 48^e de ligne ayant réduit la garnison de Metz et aucun régiment n'étant encore désigné pour le remplacer, il serait question d'envoyer à Phalsbourg, seulement une compagnie.

Le journal administratif enregistre les faits suivants: Le 2 avril, on a retiré de la Seille, sur le territoire du Sablon, le cadavre d'un jardinier de la rue Vigne-Sainte-Avoid. Cet individu avait disparu de son domicile depuis le 11 mars, il a été trouvé dans la misère une femme et trois enfants en bas-âge.

Le même jour, dans l'après-midi, un enfant de trois ans, qui jouait sur le parapet du pont de la Basse-Seille, est tombé à l'eau; il a été immédiatement retiré par le sergent d'administration qui a la surveillance du moulin militaire.

Une enfant de 28 mois, fille d'un employé du chemin de fer de Thionville, demeurant à Beuregard, est tombée, vendredi dernier, dans la Fensch. On n'a pu la rappeler à la vie.

Dimanche dernier, une nacelle, montée par deux jeunes gens revenant de Longeville, a été entraînée par le courant sur la digue de Wadrineau qu'elle a franchie en chavirant. On aurait eu sans doute un malheur à déplorer sans le dévouement des sieurs Rose et Jean, caporaux au 8^e régiment d'infanterie, qui sont parvenus à ramener nos deux imprudents sains et saufs.

Le 8 avril, on a relevé, dans les fosses de la porte Thionville, un maçon de Woippy qui était tombé, depuis la veille, du haut des remparts. Il a été transporté à l'hôpital Bon-Secours.

Nous recevons la lettre suivante à laquelle nous étions loin de nous attendre en publiant — d'après un autre journal — auquel il eût été plus logique de s'adresser — les trois lignes qui lui ont servi de prétexte. En constatant par son insertion le droit de réponse, nous nous abstentions d'user nous-même de ce droit; c'est dire combien il nous serait agréable qu'on voulût bien, en matière de spiritisme, nous tenir compte de cette réserve;

Metz, ce 7 avril 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques lignes du Courrier de la Moselle du 2 avril, qui me tombe sous la main, m'inspirent la réponse suivante, que je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro.

Voici ces lignes: Dans une seule des maisons de santé des environs de Lyon, on compte quarante personnes atteintes d'aliénation mentale pour cause de spiritisme.

Nous ne répondrons jamais à ces prétendues statistiques, émises dans un but évident d'attaque contre le spiritisme, persuadés que nous sommes qu'elles produisent un effet tout contraire à celui qu'on en attend, si nous ne craignons que notre silence ne passât, aux yeux de quelques personnes, pour une adhésion.

Une première question: ce chiffre est-il exact? Un simple zéro de plus n'échappe-t-il pas quelquefois par hasard à la plume des correspondants du Courrier de Lyon? Je le crains bien, et ce qui tend à le prouver, c'est un article dans le même sens, extrait par la Grande, de Bordeaux, et par la Presse, du Salut public, de Lyon, et où M. Buriel, interne d'hôpital, s'étend avec complaisance sur six cas de folie spiritiste observés dans un des hôpitaux de cette ville.

S'il y avait quarante aliénés spiritistes dans une seule maison, M. Buriel, dans la même ville, se ferait-il contre nous un argument qu'il éroit sans réplique de ces six cas isolés? Je ne le crois pas. Ceci posé, laissons les chiffres de côté, et répondons en peu de mots au fond même de ces attaques, qui est celui-ci: le spiritisme est une puissante cause de folie.

En attribuant au spiritisme, tous les cas d'aliénation mentale observés sur ces adeptes, nos adversaires nous font assez l'effet des joueurs qui, perdant à côté d'une personne, attribuent à l'influence de cette personne leur mauvaise fortune. Il en est à peu près de même ici. Parce que le spiritisme et la folie co-existent parfois, celle-ci est-elle nécessairement la conséquence de celui-là? Mais ces aliénés n'étaient pas seulement spiritistes; ils étaient aussi commerçants, médecins ou avocats; ils étaient savants, artistes ou littérateurs; mariés, pères de famille ou amoureux; pourquoi ne pas attribuer aussi bien leur folie aux soucis de leurs affaires, à leurs affections souvent déçues? Et vous partez de là pour défendre aux gens d'être avocats, artistes ou pères de famille, parce qu'ils auraient ainsi moins de chances d'être aliénés.

Mais, dites-vous, puisque le spiritisme n'est pas nécessaire à l'humanité, pourquoi ajouter cette cause de folie à toutes celles trop nombreuses déjà qui existent auparavant? C'est vrai; mais ne peut-on pas se

passer aussi de poésie? Et parce que le Tasse est mort fou à l'hôpital, et que Galilée, ce qui ne vaut guère mieux, a expié, par une injuste persécution, la crime d'avoir en trop de génie, faut-il proscrire le culte de la poésie et l'étude des sciences, dont l'humanité peut bien à la rigueur se dispenser? Sans compter les cas de folie produite par les sermons sur l'enfer ou autres du même genre, que personne ne s'avise d'interdire. Le spiritisme peut être une cause déterminante de folie; pourqu'on ne le reconnaît-on pas? Il a cela de commun avec toutes les idées ou les sentiments qui peuvent absorber le cœur ou l'esprit humain au point d'être plus forts que notre raison. Mais ce que nous contestons, ce sont les chiffres d'abord, et ensuite les déductions qu'on prétend en tirer. Le peu d'espace dont nous disposons nous empêche de réfuter à notre aise ces déductions. Pour terminer cette réponse déjà trop longue, notons seulement en passant que beaucoup de cercles spiritistes sont fréquentés et plusieurs présidés par des médecins qui valent bien parfois, comme juges de cette question, les correspondants des journaux de Lyon, fussent-ils internes d'hôpitaux. A vos lecteurs de juger.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma plus haute considération.

Un spiritiste de Metz.

L'Union-des-Arts de Marseille, a obtenu l'autorisation officielle pour la création d'une loterie artistique au profit des ouvriers cotonniers.

Les lots se composeront de toutes les offrandes qui vont être sollicitées sur tous les points de la France, auprès de nos illustrations littéraires, scientifiques et artistiques, et ces dons emprunteront leur valeur principale à la source qui les aura fournis.

Le but que l'on se propose se recommande trop par lui-même pour qu'il soit nécessaire d'insister à cet égard. D'ailleurs on sait comment la charité de l'intelligence répond à chaque appel qui lui est adressé, et combien ses sympathies pour le malheur sont grandes et inépuisables. En demandant à nos artistes, à nos illustrations en tout genre une pareille de leur bagage intellectuel, enrichi de leur nom, de leur signature, c'est une bonne œuvre à laquelle on les convie, et qui est aussi légère au donateur que féconde pour le donataire.

Nous avons la conviction que le dévouement de la presse ne fera pas défaut, et qu'avec son empressement ordinaire elle fournira son concours bienveillant pour porter à la connaissance du public la requête présentée au nom d'une partie de notre population ouvrière.

Les lots seront reçus jusqu'au 1^{er} mai prochain; ils pourront être adressés, soit directement à l'Union-des-Arts, allée de Meilhau, 54, à Marseille, soit par donner plus de facilité aux habitants de Metz, à M. Auguste MENNESSIER, rue des Prisons-Militaires, n° 4 bis.

Les lots donneront lieu à une exposition spéciale dont l'entrée sera gratuite.

La liste des lots sera publiée avec les noms des donateurs.

Le tirage aura lieu à l'issue d'un grand concert.

ÉTAT CIVIL DE METZ.

DECES. Le 7 avril: J.-V. Brandenbourger, 55 ans, géomètre triangulateur. — M.-C.-L. François, 29 ans, femme A.-T. Langlois, sculpteur. — J.-A. Haler, 4 mois. — C. Martin, 48 ans, femme J. Kieffer, ébéniste. — A. Kieffer, 48 ans, religieux. — J. Steffen, 34 ans, cavalier au 2^e du train d'artillerie. — L. Borgé, 39 ans, tailleur d'habits. — A.-C. Robinet, 56 ans, femme A.-C. Sabatier, ancien marchand de fer. — E.-A. Lefebvre de Ladonchamps, 59 ans, sous-inspecteur des forêts à Chambéry.

Le 8, J. Marx, 85 ans, sans profession. — A.-L. Altmayer, 74 ans, sans profession, veuve C.-E.-F. Weber. — M. Fauville, 15 mois. — C. Pochon, 65 ans, serrurier. — L.-D. Brichet, 80 ans, maréchal des logis et inspecteur des pavés, en retraite. — J. Klingler, 73 ans, ex-cultivateur.

BIBLIOGRAPHIE.

M. Foule, professeur de langues étrangères, dont nous avons publié une lettre dans notre dernier numéro, a bien voulu nous permettre de parcourir le manuscrit de l'ouvrage qu'il se propose de publier sous ce titre: Hymnes guerriers et Chants nationaux des Etats européens et de l'Amérique. L'auteur donne la traduction de ces chants en vers français, avec le texte en regard, et les a fait précéder d'une étude fort intéressante sur les chants nationaux, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours; rapide et excellent travail qui ouvre bien ce recueil de *Marseillaises* et de *Te Deum* de tous les peuples. On sait que le livre se vendra au profit de la souscription polonaise et qu'il est dédié à notre glorieuse armée. Écoutez d'abord sa dédicace; elle est vive et à la couleur:

A l'Armée française.

Le tambour bat; le drapeau commence. Drapeaux criblés et bataillons poudreux, D'où venez-vous? Milan, Parme, Florence, Solferino, vous répondez par eux. Le sang versé me semble un sacrilège. Je hais la guerre, et, pourtant, me voilà

Sur le parcours du glorieux cortège Et j'applaudis comme ceux qui sont là.

Longtemps encor faudra-t-il que le glaive Tranche les nœuds de l'avenir humain? Tant que le droit sans la force est un rêve, Garde l'épée et poursuis ton chemin.

Cela dit, l'auteur entre en matière et donne successivement les chants nationaux français, italiens, anglais, allemands, espagnols, belges, suisses, grecs, roumains, polonais, hollandais, suédois, hongrois, américains, etc.

Parmi toutes ces richesses, toutes ces traductions si difficiles, nous avons pris au hasard quelques couplets. Ils donneront une idée suffisante du talent et de la manière de l'auteur et serviront, nous n'en doutons pas, à faire apprécier son œuvre sous un jour des plus favorables:

ITALIE. — La Piémontaise (1839).

Voici le jour de délivrance Peuple du Piémont, suis ton roi. Guide le drapeau de la France Qui des Alpes descend vers toi! Aux armées! c'est le cri de guerre. Plus d'oppresser autrichien! Plus de Germains sur notre terre! Victoire au peuple italien!

ANGLETERRE. — God save the queen

Dieu sauve la Reine! Dieu, sauve notre reine! Donne-lui de longs jours, Sauve la reine! Rends-la victorieuse, Paisible et glorieuse, Protège-la toujours: Dieu, sauve la reine! Dieu, conserve à la reine Ta puissante faveur, Garde la reine! Aux loix rends-la fidèle. Alors, priant pour elle, Nous dirons tous en chœur: Dieu, sauve la reine!

Rule Britan'ia — Grandis, Bretagne!

Chant de guerre. Lorsque du sein de la mer azurée Dieu fit surgir l'île que je chéris, Les scérphins sur leur lyre sacrée Chantaient en chœur la charte du pays: Grandis, Bretagne, et règne sur les mers; Jamais l'Anglais ne subira des fers!

ALLEMAGNE. — Hymne de guerre de 1813

Le Dieu qui fit naître le fer N'a point voulu nous voir esclaves; S'il doua l'homme d'un cœur fier, S'il a mis dans la main des braves L'épée ou le sabre tranchant, S'il arma leurs bras de la lance, C'est afin que pour leur défense Ils puissent lutter jusqu'au sang!

Chant populaire allemand.

Quel est le pays allemand? Est-ce la Prusse à l'esprit de conquête, Le Rhin au pampre verdoyant, Est-ce le Belt où plane la mouette? Non, non! Bien plus noble et plus grande Est notre patrie allemande!

L'Allemagne.

Connaissez-vous la terre des vieux chênes? Et, des cœurs francs, le pays sans pareil, Où, sur le flanc des collines prochaines Mûrit la vigne aux baisers du soleil?

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — La Bannière étoilée.

Oh dites, voyez-vous aux lieux du matin Ce drapeau que nos cris ont salué dans l'ombre, Dont les plis étoilés, défilant le destin, Hier, sur nos remparts, flottaient dans la nuit sombre? Le foudroyant éclair De la bombe dans l'air Nous le montrait debout cet étendard si cher. Sur un sol fier et libre, à nos yeux dévoilée Se dresse-t-elle encor la bannière étoilée?

L'Union à jamais. (Chant national de 1862.)

Nobles républicains, votre pays heureux, L'honneur des nations, l'Amérique est en armes Et de la liberté l'étendard flotte aux cieux. Vers Dieu monte ce cri du sein de nos alarmes: « L'union à jamais! Sa fin c'est notre mort. Union! Liberté! du Midi jusqu'au Nord! »

Bornons ici nos citations, et ajoutons que M. Foule

a accompagné chacune de ses traductions d'une courte notice historique sur l'origine du chant qu'il traduit et sur son auteur. C'était le complément nécessaire d'un travail auquel nous souhaitons tout le succès qu'il mérite, et que doit lui assurer, outre le talent du traducteur, la bonne fortune de se produire sous les auspices de l'armée française et de la malheureuse Pologne.

DERNIER COURRIER.

Paris, vendredi 10 avril.

On a communiqué aujourd'hui au Corps législatif un décret qui proroge la session législative, ouverte le 12 janvier dernier, jusqu'au 30 avril inclusivement.

Les dépêches de Pologne continuent d'être rares; cependant celles qui parviennent ne laissent aucun doute sur le développement du mouvement insurrectionnel. Une dépêche de Cracovie, du 9 avril, annonce que le général russe Berg est arrivé à Varsovie, apportant l'ordre d'constituer l'insurrection coûte que coûte. Le départ du grand-duc Constantin est probable, ainsi que la démission du marquis Wielopolski. L'insurrection augmente dans la Lithuanie.

On assure que la France, séparant complètement son action de celle de l'Angleterre et de l'Autriche, se serait entendue avec l'Italie, le Portugal et la Suède pour la rédaction d'une note collective qui serait envoyée au cabinet de Saint-Petersbourg.

Le Times affirme que le roi de Danemark n'a pas, comme le bruit en a couru, exigé de l'Angleterre la garantie du Schleswig comme prix de l'acceptation du trône de Grèce par le prince Guillaume.

D'après une dépêche de Florence du 9 avril, le roi Victor-Emmanuel a fait hier son entrée dans cette ville au milieu d'un enthousiasme universel.

Des hostilités viennent d'éclater dans l'Amérique centrale, entre la république de San-Salvador et celle de Guatemala. Le général Barrios, président de San-Salvador, a remporté une grande victoire sur les troupes de Guatemala.

Pour tous les faits et articles non signés: F. BLANC.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Du 9 avril, Du 10 avril, Au Compt., Dern. cours, Au Compt., Dern. cours. Rows include: Trois p. 100, Quatre 1/2 p. 100, Banque de France, Crédit foncier, Crédit mobilier, Nord, Est, Lyon et Médit., Midi, Canal mar. de Suez, Obligations, Nord 5 p. 100, Est 52-54-56, 5 p. 100 tout payé, Lyon-Médit. 5 p. 100, Midi 5 p. 100, Ardennes 5 p. 100.

PRIX DES GRAINS. Metz, 9 avril.

Table with columns: QUANTITÉS vendues, Plus haut, Plus bas, Prix moy., Hausse. Rows include: Froment (500 hectolitres, 222 quint. mét.), Avoine (16 hectolitres, 7 quint. mét.).

GRAINS. — MARCHÉS VOISINS.

Pont-à-Mousson, 4 avril. — Au marché de ce jour, 80 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 21 fr. 29. Hausse: 92 c. Lunéville, 8 avril. — Au marché de ce jour, 464 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 20 fr. 36. Baisse: 38 c. Raon-l'Étape, 4 avril. — Halle faible, vente lente et baisse de 50 c. par 100 kil. sur le blé. Cours sans variation sur tous les autres grains. Blé, les 100 kil., 29 à 30 fr.; seigle, 18 à 19 fr.; avoine, 13 à 14 fr.; pommes de terre, 3 fr.

PIANOS D'ERARD.

Seul dépôt autorisé à Metz, rue des Récollets, 8. S'adresser à M. Mouzin. Vente, échange et location, conditions favorables.

Toute annonce au-dessous de 6 lignes, 75 centimes. Les annonces ne seront reçues, pour le numéro du lendemain, que jusqu'à trois heures.

BULLETIN D'ANNONCES.

ANNONCES: Prix de la ligne, 15 centimes. RECLAMES: Prix de la ligne, 30 centimes. FEUILLE JUSTIFICATIVE: 20 cent.; hors Metz, 25 cent.

1. — Etude de M^e CHARLES BERGA, notaire à Metz, rue Neuvire, 7.

Le mercredi 15 avril 1863, à deux heures après midi, en l'étude de M^e Charles BERGA, notaire à Metz, il sera procédé à la LOCATION AUX ENCHÈRES de la

FERME D'URVILLE,

située à Pont-à-Chaussy, commune de Courcelles-Chaussy, canton de Pange, appartenant à M. Durbach, composée de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, 39 hectares 69 ares 81 centiares de terres, 8 hectares 52 ares 90 centiares de prés. On y joindrait au fur et à mesure du défrichement 25 hectares de bois. Entrée en jouissance de suite.

Aux conditions du procès-verbal.

A VENDRE UNE MAISON située à Metz, rue du Champé, n° 10, ayant une cour donnant sur la Seille. S'adresser place des Maréchaux, n° 20, au premier.

3. — Etude de M^e GOUGEON, notaire à Metz.

ADJUDICATION DÉFINITIVE DE LAUBERGE DE LA NOTRE-DAME, Commune de Plunzières, près Metz.

TERRAINS pour chantiers, par lots, sur les lieux, par le ministère de M^e Gougeon, notaire à Metz, le mardi 12 mai 1863, à midi.

A LOUER: 1^o Présentement, un APPARTEMENT au rez-de-chaussée, consistant en deux pièces, une office, une cuisine, un cabinet, une cave et un grenier, pour 200 fr.

On pourrait y ajouter une écurie et une place pour une voiture.

S'adresser, chaque jour, dans la matinée, place St-Louis, 36.

2^o Pour la St-Jean, un APPARTEMENT au rez-de-chaussée, consistant en deux pièces, une office, une cuisine, un cabinet, une cave et un grenier, pour 200 fr.

S'adresser, chaque jour, dans la matinée, place St-Louis, 36.

JARDINS. PLUSIEURS JARDINS, situés sur la route de Plappeville, A VENDRE, au prix de 400 francs et au-dessus.

S'adresser à M. Barthel, petit chemin de Lorry, près de la porte de France.

A LOUER pour la Saint-Jean, Place d'Austerlitz, 11,

UNE MAISON composée de deux magasins et leurs dépendances, pouvant être à volonté réunis en un seul. S'adresser rue Vincentine, n° 19, à M. Gilbrin.

7. — A LOUER, rue au Blé, n° 2, pour le 24 juin prochain, ensemble ou séparément, un MAGASIN au rez-de-chaussée, pour 350 francs; et un APPARTEMENT au premier étage, avec mansardes, cave, greniers, pour 450 francs.

S'adresser rue Pierre-Hardie, 1.

A LOUER pour le 24 juin 1863: 1^o un bel et vaste HOTEL, situé à Metz, rue des Clercs, n° 3, exploité actuellement par M. Lejeune;

2^o Et un CAFE situé dans la même maison, connu sous le nom de Café du Globe.

Ces deux établissements, réunis dans la même maison, et situés dans le quartier le plus avantageux de la ville, seront loués soit ensemble, soit séparément. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Bernard, notaire à Metz, rue de la Chèvre, 1 bis.

11. — VENTE PAR ADJUDICATION, de 31 beaux ARBRES CHÊNES sur pied, dans la commune de Vaudreching, le jeudi 16 avril 1863, à dix heures du matin.

12. — Jeudi 16 avril, à midi, à Mars-la-Tour, dans la salle d'école, il sera procédé à la vente de 4 à 500 hottes D'ECORCES provenant de la coupe annuelle, affouagère de la commune. — A crédit. Le maire, TIMÉAUX.

13. — A LOUER, en tout ou partie, une jolie MAISON DE CAMPAGNE, restaurée à neuf, située à deux kilomètres de Metz, route de Magny; avec cours, jardin, écurie; Située dans un site des plus agréables, elle est environnée d'une prairie, à la suite de laquelle se trouve la Seille, où l'on jouirait du droit de pêche sur un assez long parcours.

S'adresser sur les lieux, au sieur Boisteau; ou au concierge, rue des Prisons-Militaires, n° 4, ou au bureau du journal.

1 — Etude de M^e WATRIN, notaire à Knutange.

VENTE par suite de cessation de travaux, **D'UN MATÉRIEL** CONSIDÉRABLE,

Et quantité de **BOIS** de construction à Knutange, canton d'Audun-le-Roman (Moselle).

Le mercredi 15 avril 1863, les neuf heures du matin, au village de Knutange, dans la maison de l'entreprise des chemins de fer des Ardennes, à la requête de MM. Emile et Sylvain Sturel, entrepreneurs de travaux publics, demeurant à Metz, il sera, par le ministère de M^e Watrin, notaire à Knutange, procédé à la vente en détail et aux enchères publiques de :

1^o Bois de construction, planches, bois de chauffage, et hangars en charpente couverts en tuiles;

2^o Quarante bons et jeunes chevaux de première force, harnais, 40 chariots avec haches, 20 tombereaux et un matériel de toute sorte, provenant de l'entreprise du chemin de fer de Pierrepont à Thionville.

Le même jour, à 5 heures du soir, ledit M^e Watrin procédera à la vente d'une MAISON, située audit lieu, appartenant à MM. Sturel.

Cette maison se trouve sur la route de Metz, à côté du viaduc, et est composée, savoir: au rez-de-chaussée, de 3 pièces; autant au 1^{er} étage; grenier au-dessus; cave, sous le sol; cour devant, JARDIN derrière; écuries et remise attenant à la maison.

Entrée en jouissance, 24 juin 1863. A crédit, aux conditions des procès-verbaux.

2 — Etude de M^e CLAUDE, notaire à Courcelles-Chaussy.

VENTE D'UN BON **TRAIN DE CULTURE**

Pour cause de cessation complète d'exploitation, à la cense de Plappecourt, près de Courcelles-Chaussy.

Mercredi 22 avril 1863, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, à la cense de Plappecourt, ledit M^e Claude procédera à la vente du train de culture de M. Hanrion, consistant en :

Douze chevaux de trait, deux poulains d'un an; dix belles vaches dont deux avec leurs veaux, et les autres prêtes à vêler ou pleines; trois génisses dont une pleine; deux truies pleines et quinze cochons maigres; trente brebis et moutons avec leurs agneaux; voitures à jantes larges, une petite voiture, charrires, herses, rouleaux, échelles, bignons, balances, chaînes, trois grands vans, et autres attirails de culture; plusieurs bois de lit, armoires, dressoirs et grandes tables de cuisine; un bat-beurre, cuveaux, cuvettes, un grand saloir, pétrin, banes, quantité de pots de grès, et quantité d'autres objets. A crédit pour les personnes solvables.

3. — Etude de M^e RENARD, notaire à Etain (Meuse).

A VENDRE A L'AMIABLE, **DEUX FERMES** dans le canton d'Etain: l'une de 39 hectares, et l'autre de 50 hectares, terres et prés avec maisons.

A LOUER A LONG BAIL UNE **FERME** de 55 hectares d'un seul tenant; entrée en jouissance au 23 avril 1863. On pourrait céder les emplacements. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e Renard.

VENTE D'UN **TRAIN CONSIDÉRABLE DE CULTURE.**

Le mardi 14 avril 1863, à neuf heures du matin, au château de Fürst, annexe de Folschviller, canton de Saint-Avoid, il sera procédé, par l'huissier Nouffert, de Saint-Avoid, à la vente de :

1^o Un étalon ardennais, cinq ans, primé; 2^o Un autre étalon de trois ans; 3^o Douze beaux chevaux de culture, parmi lesquels trois poulinières primées; 4^o Un beau cheval, parfaitement dressé pour cabriolet et selle; 5^o Six poulains d'un à trois ans; 6^o Huit bœufs, dont six d'attelage et deux pour la boucherie; 7^o Trente-cinq bêtes à cornes, dont un beau taureau, plusieurs vaches fraîches et prêtes à vêler et génisses; 8^o Deux tarares, trois herses, hachepaille, voitures à larges jantes, harnais, etc. A crédit jusqu'au 11 novembre 1863, avec cinq centimes pour les personnes connues.

5. — A LOUER, pour douze années, qui commenceront le 23 avril 1864, un **CORPS DE FERME** situé commune de Malancourt, près Verdun (Meuse), composé de 33 hectares de terres et prés avec vaste maison d'habitation et d'exploitation, jardin, clos, verger et chènevière y attenant. S'adresser à M. Gaudin, contrôleur du timbre, à Metz, rue des Ecoles, 2.

6. — A LOUER, pour entrer en jouissance le 23 avril 1864, un **CORPS DE FERME** situé à Anoux, arrondissement de Briey, composé de 56 hectares de terres et de 7 hectares de prés, et maison d'exploitation. S'adresser à M. Barthelemy, ancien instituteur audit Anoux.

EN SOUSCRIPTION
A la Librairie J.-L. LINDEN, rue Pierre-Hardie, 3, à Metz,
H. MARTIN: HISTOIRE DE FRANCE, 17 vol. in-8°, à..... 5 fr. •
THIERS: RÉVOLUTION FRANÇAISE, 10 vol. in-8°, avec gravures, à 5 fr. •
Id. CONSULAT ET EMPIRE, 20 vol. avec gravures, à..... 5 fr. 50
Id. Le même sans gravures..... 5 fr. •
Chacun de ces ouvrages se vend séparément par volume.

VAULABELLE: HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS, 8 vol. in-8°; Prix: 32 francs au lieu de 40. — Cet ouvrage ne se vend pas séparément.

Maison de commission en librairie.
Fourniture de bureau, Albums photographiques. — Bel assortiment de nouveautés littéraires.

OUVERTURE DE VENTE
de la Maison de la **BELLE JARDINIÈRE**
SPÉCIALITÉ DE **VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS**
POUR HOMMES ET JEUNES GENS,
34, RUE SERPENOISE, 34,
(Maison de M. Gougeon, notaire), METZ.

Le gérant de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment complet d'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS pour hommes et jeunes gens.

On trouvera dès à présent dans ce magasin tous les genres de vêtements qui vont se porter pour cette saison, en uni et fantaisie, pour toutes tailles et à tous les goûts, le tout établi à des prix qui rendent toute concurrence impossible.

Les personnes préférant se faire habiller sur mesure, trouveront à leur disposition un grand choix de draperie; toutes les commandes, sans exception, seront faites à Paris. Tous les vêtements mis en vente par cette maison sont en bonne qualité, solidement cousus; la coupe porte ce cachet et cette distinction dont Paris seul a le secret.

Machines à vapeur fixes. Machines locomobiles. Machines à battre. Manèges à grande vitesse. Moulins, Turbines et Roues hydrauliques. Machines d'irrigation. Machines d'épandage. Chaudières à vapeur fumivores. Spécialité de Conduites d'eau. Appareils de sûreté.

Nouvelle Maison de Construction TAVERDON ET LANIQUE
Ingénieurs-Mécaniciens.
ATELIERS AU SABLON,
près de Metz.
Dépôt des INJECTEURS GIFFARD.

Pompes à incendie depuis 150 fr. Pompes à purin. Pompes d'épandage. Pompes à chaud pour brasseries. Pompes pour vidanges. Pompes de projection. Pompes sur bronnettes, pour maraichers et jardiniers. Pompes de maison, à balancier et à volant, Depuis 25 francs.

Outre les machines fabriquées dans ces ateliers, on trouvera, au Sablon, des INJECTEURS GIFFARD, aux mêmes conditions qu'à Paris et sans aucuns frais de port. MM. Taverdon et Lanique se chargent de la pose, de l'entretien et des réparations de ces appareils, s'il y a lieu.

On demande de bons OUVRIERS FONTAINIERS, PLOMBIERS et des AJUSTEURS.

Marchand tailleur rue du Petit-Paris, 6
HABILLEMENT D'HOMMES SUR MESURES.
Confection pour Dames et pour Enfants.
MAIRE, Chemises sur mesures. Cravates en tous genres.

A LA VILLE DE NANTES.
Vêtements confectionnés et sur mesures pour Hommes et pour Dames.
A l'angle des rues du Faisan et de la Pierre-Hardie.

Couverts Argentés. **ORFÈVRE CHRISTOFLE** Réargenture de Couverts.
Couverts chargés de 80 grammes d'argent au lieu de 72, sans augmentation de prix. S'adresser directement à NOTRE DÉPÔT, rue Serpenoise, 13.
Maison PREVEL et C^{ie}, nos seuls représentants pour le département.
PORCELAINES, CRISTAUX, FAYENCES ET VERRERIES.
Poêles en faïence et Bouteilles.

Maison de confiance fondée en 1827. **Gustave TAVERDON fils,** Successeur, Rue Chambière et rue du Pont-S-Georges, 23, A METZ.
Ancienne Maison Taverdon père, Toiles de ménage, Cretannes et Madapolams. Nouveautés, Châles, Soieries, Foulards et Cravates, Flanelles de santé, Couteils et Toiles à matelas Mouselines à rideaux. PRIX FIXE.

Les personnes sérieuses, qui désirent acheter à garantie les Tissus français et étrangers de première qualité, pourront se convaincre que toutes les marchandises de cette maison sortent des meilleures fabriques, et sont vendues à prix réduits.

PORCELAINES CRISTAUX. **BOUTEILLES** FAÏENCES VERRERIES.
Assortiment considérable de bouteilles de toute forme. Par leur beauté, solidité et qualité, elles méritent la préférence des vrais amateurs. — A PRIX DE FABRIQUE.
FERRY-AMBLARD, RUE DE LA PIERRE-HARDIE, N° 1, vis-à-vis la rue aux Ours.

AVIS AUX CULTIVATEURS.
ENGRAIS DE FARINE D'OS (brevet s. g. d. g.)
Usine à Saint-Avoid (Moselle).

L. HERTZ ET FILS. Cet engrais est avantageusement connu en France, en Allemagne et en Angleterre. La durée de son effet est de cinq à six ans sur toute espèce de terre. Il s'emploie à la quantité de 200 à 250 kilogrammes par vingt ares. Résultat certain. Prix, 16 francs les 100 kilog. Le prospectus sera envoyé franco aux personnes qui en feraient la demande par lettre affranchie.

DÉPÔT DE SANGSUES 16 A VENDRE, **PLÂTRE MOULU** de première qualité, Pour les Trèfles, A 60 cent. l'hectolitre, pris sur place, Chez M. MANGIN, rue du Commerce, 9. Chez M. Dubreuil, à Marivaux.

LIBRAIRIE DE M. ALCAN, Editeur,
Rue de la Cathédrale, 1, à Metz.
EN VENTE, la deuxième édition de :
HISTOIRE
DE LA **VILLE DE METZ,**
Depuis l'Établissement de la République jusqu'à la Révolution française,
PAR JUSTIN WORMS.
Ouvrage couronné en 1848, par l'Académie nationale de Metz.
Un volume in-12 broché; Prix: 3 fr. 50.

18 A VENDRE, UNE JOLIE **PROPRIÉTÉ** close par un mur et une palissade, située à Queuleu, près Metz. S'adresser à Mademoiselle Dewalle, propriétaire, ou à M. Lapeige, audit lieu.

19. — A VENDRE A L'AMIABLE, à Rurange, canton de Boulay, une **PROPRIÉTÉ** composée de maison, jardin derrière, prés, vigne, terres labourables, formant en tout 14 hectares. S'adresser à M. Paul, marchand de farine, rue des Allemands, 47, à Metz.

FONDS DE COMMERCE de MARCHAND DE FARINE, situé dans un des quartiers les plus populeux de la ville de Metz, A CEDER pour cause de départ.

20. A VENDRE, Pour cause de cessation de commerce, un bon **CABINET DE LECTURE** et une **LIBRAIRIE**. Grande clientèle. Beau-Grand, coup de nouveautés et d'ouvrages entièrement neufs. S'adresser au bureau du Courrier.

21. — A VENDRE, pour cause de santé, un **FONDS DE BONNETERIE** et spécialité de LAINES et COTONS à tricoter, établi depuis plus de trente ans dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le magasin de Soieries, Rubans, Fleurs et Nouveautés de L. ACKERMANN, précédemment place de la Cathédrale, 3, est transféré rue des Clercs, 8, à Metz.

HUIN, ferblantier, Rue des Allemands, 60, Confectionne toujours, comme par le passé, Chéneaux et Corps-pendants.

FOURNEAUX-THIBBERT, de Nancy, breveté s. g. d. g., pour la cuisine, avec ou sans l'appareil à vapeur, pour le lessivage du linge et la cuisson des légumes. Seul dépôt à Metz, rue Sous-Saint-Arnould, 1, chez BRASSEUR, ferblantier.

SCIERIE A VAPEUR, A VENDRE OU A LOUER, S'adresser au bureau du COURRIER.

26. — A VENDRE: une PRESSE D'HULLIER, une paire de MEULES de première force, un CYLINDRE, un FOURNEAU composé de tous ses accessoires, etc., etc. — S'adresser chez M. Henrion, à Maricelles, canton de Verny.

ZINC pour toitures, chéneaux, corps-pendants et autres garnitures, A VENDRE, provenant des couvertures de l'Exposition. S'adresser chez L. Lallemand, ferblantier, rue Petite-Boucherie, 3, au bas de Fournirue, ancienne maison Parant.

Moulin à plâtre de Chevillon. PLÂTRE POUR LE TRÈFLE à 70 cent. l'hectolitre. PLÂTRE CUIT à 1 fr. 40.

29 ON DEMANDE DES **JEUNES GENS** Ayant quelque connaissance du commerce. Compagnie européenne, rue Serpenoise.

30. — ON DEMANDE UN **JEUNE HOMME** pour écrire, et un **COMMIS DE MAGASIN**, chez Giraud, rue de la Paix, n° 2.

31. — Une **DEMOISELLE** au courant du commerce désire se placer dans un magasin. Le genre de commerce lui est indifférent. S'adresser au bureau du Courrier.

32 A VENDRE, UN BON **CHEVAL** propre à la selle et à la voiture. S'adresser rue au Blé, n° 4.

LAPORTE, Bijoutier, rue Fournirue, 20, à Metz, tient MONTRES or et argent de meilleures fabriques, vendues à garanties. **COUVERTS RUOLZ** premier choix.

34 A VENDRE, **UNE BOUTIQUE DE ROUENNERIE** ET SES DÉPENDANCES, Situées au Marché-Couvert. S'adresser à M. Cerf-Salomon, au Marché.

HUMBERT Fils, Horloger, rue Fournirue, 21. MONTRES garanties pendant trois ans; PENDULES garanties quatre ans. Réveille-matin, Chaînes, Clefs, Groupes, etc. Au 24 juin prochain, même rue, 10, l'angle de la rue de la Prinerie.

BOUGIES à 2/40, 2/35, 2/35 le kg. pesé net sans papier, par provision, à la fabrique de SCHMIT fils aîné, rue Vincentrue, 25, à Metz.

LE MAGASIN DE TOILE DES VOSES de M^{me} VAILLANT, rue Serpenoise, 22, à Metz, est transféré à l'entrée de Montigny-lès-Metz, n° 6. Tout sera écoulé à très-bas prix.

38 — M^{me} V^o VANIER a l'honneur d'annoncer qu'elle vient d'ouvrir un magasin de **CHEMISES ET CORSETS**, Rue Taison, 41.

Chemises d'homme confectionnées et à façon; corsets-bébés, corsets-enfants, corsets-fillettes, corsets-Marie-Stuart, corsets à l'Impératrice, corsets sans coutures.

Les Dames qui désireront avoir des corsets sur mesure, seront servies dans le plus bref délai.

Salon pour recevoir les commandes et essayer les corsets.

Ecrire franco, on se rendra à domicile.

Les violons de M. Vanier, membre de l'Académie de Paris, sont rentrés dans le magasin pour faire place à un autre genre d'étagère. Ces instruments, de qualité supérieure, seront vendus à des prix très-modérés. Veuve VANIER.

VINAIGRE DE TOILETTE AU QUINQUINA. Ce vinaigre se recommande par ses propriétés hygiéniques, son parfum des plus suaves; il tonifie la peau, lui donne de la fraîcheur et de l'éclat, purifie l'air, assainit les appartements. (Voir l'Instruction.) Se vend à la pharmacie du Laurier, place d'Austerlitz, 42. — Prix: 1 fr. le flacon; deux flacons, 10 fr.

VIENT DE PARAÎTRE, GUÉRISON DES MALADIES des organes génito-urinaires, moyens de les prévenir, suivi d'un traité de l'impuissance et de la stérilité, par le docteur Bardenet. 2^e édition, augmentée, prix 2 francs. En vente, chez H.-X. Lorette, libraire-éditeur, 8, rue du Petit-Paris, à Metz.

RHUMES. Guérison par la PATE DE LICHÈRE d'Haquard. Vingt années de succès prouvent l'incontestable supériorité sur tous les autres produits de ce genre. Boîtes et paquets, 0 fr. 60 c. et 1 fr. 20. Rue Fournirue, 52.

GUÉRISON ASSURÉE, PROMPTE, RADICALE et très-facile des maladies secrètes, Dartres invétérées, de la Gale, des démangeaisons de Gale, par le **STROP VÉGÉTAL** dépuratif de Salsepareille, sans mercure, de Courtois, pharmacien-chimiste à Lyon. — Prix du flacon, 10 fr.; le demi-flacon, 5 fr., avec une brochure pour se guérir secrètement. S'adresser, à Metz, chez M. PONT, pharmacien, place de Chambre.

Résumé des Publications légales.

VENTE par licitation, le 19 avril 1863, par M^e Clesse, notaire à Conflans, d'une maison, située au village de Brullion, provenant de l'interdiction du dit Jean Nicolas Petitroux. Mise à prix, 600 fr. M^e François, avoué à Briey.

F. BLANC, gérant. METZ. — IMPRIMERIE F. BLANC.